

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 586 Subventions (10.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 6e arrondissement

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien aux associations Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6^{ème} arrondissement et le 6^e Ateliers d'Artistes.

La mairie du 6e arrondissement a fait part de son souhait que les associations ci-dessous bénéficient d'un soutien de la Ville de Paris par le biais de l'enveloppe votée par le Conseil de Paris et destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers :

- 7 000 euros pour le Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6^{ème} arrondissement pour l'organisation de manifestations diverses au profit de l'action sociale de l'arrondissement.

- 3 000 euros pour le 6^e Ateliers d'Artistes pour l'organisation de la rencontre annuelle entre le public et une soixantaine de créateurs, peintres, plasticiens, graveurs, sculpteurs, photographes et artisans d'art lors de trois journées « portes ouvertes » des ateliers de ses artistes adhérents.

Sur proposition de la mairie du 6e arrondissement, je vous propose donc d'attribuer une subvention de 7.000 euros à l'association Comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6^{ème} arrondissement et une subvention de 3.000 euros à l'association le 6^e Ateliers d'Artistes pour leurs activités au titre de 2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer,

La Maire de Paris